

Le conseil communal est prié de se réunir le mercredi 26 février 2025 à 17.00 heures dans la salle de réunion du conseil communal à Schuttrange, place de l'Église, pour y délibérer sur les points suivants

1. Environnement et développement durable

1.1. Présentation du programme d'activités de la station biologique du syndicat SIAS

2. Infrastructures communales

2.1. Approbation des plans et devis pour l'extension du cimetière communal

3. Règlements communaux

3.1. Approbation du règlement fixant les critères à appliquer pour la répartition des subsides aux associations locales

3.2. Approbation du règlement sur l'allocation de la subvention vie-chère et de la prime énergie

3.3. Modification du règlement général de circulation de la commune de Schuttrange

3.4. Confirmation de trois règlements d'urgence de circulation communaux

4. Finances communales

4.1. Approbation d'une convention entre la commune de Schuttrange et le CIGR - Centre d'initiative et de Gestion Régional Syrdall

4.2. Décision concernant la future collaboration entre la commune de Schuttrange et le CIGR - Centre d'initiative et de Gestion Régional Syrdall

4.3. Inscription d'un nouvel article budgétaire pour la modernisation et l'optimisation du système de signalisation de l'échangeur de Munsbach – Rue Henri Tudor

4.4. Approbation d'un devis supplémentaire pour la modernisation et l'optimisation du système de signalisation de l'échangeur de Munsbach – Rue Henri Tudor

4.5. Modification de la décision concernant l'allocation du don collecté lors de la fête nationale 2024 à différentes associations caritatives

4.6. Approbation d'un subside extraordinaire pour l'organisation du « Festival International de la Bande Dessinée » à Contern

5. Affaires sociales et interculturelles

5.1. Approbation d'une convention de collaboration entre la commune de Schuttrange et le Ministère de l'Égalité des genres et de la Diversité

5.2. Approbation de la convention relative au fonctionnement du « Club Senior Syrdall » pour l'année 2025



6. Actes notariés, compromis et droit de préemption

- 6.1. Approbation d'un projet de convention transactionnelle concernant la vente d'une parcelle sise à Schrassig consécutive à l'annulation d'une décision de préemption
- 6.2. Décision concernant le reclassement d'un terrain du domaine public en domaine privé de la commune à Schuttrange, Rue de Canach
- 6.3. Approbation d'un acte d'échange (réf. 96/2025) concernant des fonds sis à Schuttrange, rue de Canach
- 6.4. Approbation d'un acte de vente (réf. 109/2025) concernant des fonds sis à Uebersyren, rue de Mensdorf
- 6.5. Approbation d'un acte de vente (réf. 94/2025) concernant des fonds sis à Schuttrange, lieu-dit « Auf dem Kalk »
- 6.6. Approbation d'un acte de vente (réf. 95/2025) concernant des fonds sis à Schuttrange, lieu-dit « Am Hohlenweg »
- 6.7. Approbation d'un acte de vente (réf. 93/2025) concernant des fonds sis à Schuttrange, lieu-dit « Auf den Kleppen »
- 6.8. Approbation d'un acte de vente (réf. 91/2025) concernant des fonds sis à Schuttrange, lieu-dit « Bei der Hiefgeshoehle »
- 6.9. Approbation d'un acte de vente (réf. 92/2025) concernant des fonds sis à Schuttrange, lieu-dit « Bei der Hiefgeshoehle »
- 6.10. Décision sur l'exercice d'un droit de préemption concernant un terrain sis à Munsbach, rue Jeanne Rouff (1176/4516)
- 6.11. Décision sur l'exercice d'un droit de préemption concernant un terrain sis à Munsbach, rue Jeanne Rouff (1176/4526)


7. Questions écrites des conseillers

8. Question du public

Schuttrange, le 20 février 2025
Le collège des bourgmestre et échevins


Claude MARSON
président




c.s. Alain DOHN
secrétaire communal